

République française

Département de la Loire

## SIVU CHAZELLES GUMIERES

Séance du 11 juillet 2023

<b>Membres en exercice :</b> 7	Date de la convocation: <i>L'an deux mille vingt-trois et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno LOUBATIERE</i>
<b>Présents : 5</b>	<b>Présents :</b> Bruno LOUBATIERE, Marie Laure JOURDY-BESSET, Charlotte SOULAS, Gilles SOLEILLANT, Claire MONTCEL
<b>Votants: 5</b>	
<b>Pour: 5</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b> Rémi VEGARA, Emilie AFFASSI
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b> Emilie ZOUAOUI
	<b>Secrétaire de séance:</b> Marie Laure JOURDY-BESSET

### Objet: Convention avec le Centre Médico Scolaire d'Andrézieux-Bouthéon - DE\_008\_2023

La Commune d'Andrézieux-Bouthéon assume la gestion du Centre Médico Scolaire installé sur son territoire.

Les frais de fonctionnement sont partagés entre les communes au prorata du nombre d'élèves de la grande section au CM2.

Une convention qui prévoyait deux versements par an a été signée avec la commune au prorata du nombre d'élèves de la grande section au CM2.

Une convention qui prévoyait deux versements par an a été signée avec la commune d'Andrézieux-Bouthéon.

Cependant cela génère des frais administratifs et de facturation.

La Commune d'Andrézieux-Bouthéon propose donc une nouvelle convention avec un seul versement par an pour diminuer les coûts.

Après avoir délibéré; le SICHAGU, à l'unanimité :

- Accepte la nouvelle convention
- Donne pouvoir à M.LOUBATIERE pour la signer

Fait à Chazelles-Sur-Lavieu le 11 Juillet 2023.

**SICHAGU**  
Le Président **Syndicat Intercommunal**  
**Bruno LOUBATIERE** Chazelles Gumières  
42560 Chazelles/Lavieu  
SOUS PREFECTURE DE MONTBRISON  
Date de réception du document  
042-254201973-20230711-DE\_008\_2023-DE

Le Secrétaire de Séance

